

MAIRIE DE MICHERY

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbal

Mairie de Michery

26/06/2009

SOMMAIRE

- 1 REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS A L'OCCASION DE FORMATIONS D'UN AGENT TECHNIQUE :
- 2 SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE :
- 3 TARIFS COMMUNAUX :
- 4 ACTIVITE DE HAUTE VOLTIGE A L'AERODROME DE GISY LES NOBLES :
- 5 RÉALISATION D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT POUR ANTICIPER DES TRAVAUX :
- 6 CONVENTION AVEC L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE SUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE :
- 7 HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT L'ETE :
- 8 ADHESION DE LA COMMUNE DE ST AUBIN A LA FOURRIERE DU SENONAIS:
- 9 COMMUNICATIONS DU MAIRE :
- 10 QUESTIONS DIVERSES :

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT SIX JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES LE CONSEIL MUNICIPAL REGULIEREMENT CONVOQUE S'EST REUNI SOUS LA PRESIDENCE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.
PRESENTS : MM. Francis GARNIER, Michel LACOSTE, Anne-Marie MALLERON, Marcel MAZALEYRAT, Maryvonne OBERSON, Véronique RAYET, Patrice PILON, Marc DA COSTA, Jacques PISCAGLIA, Philippe DELETTRE, Gisèle DAUTEL

Absents Excusés : Monsieur Christian MESSAGE qui a donné pouvoir à Monsieur Jacques PISCAGLIA et Madame MC DUFAUD-MEYER qui a donné pouvoir à Monsieur Francis GARNIER

Absente : Isabelle ROGIER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DELETTRE

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 24 AVRIL 2009, signé par tous les membres présents.

REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS A L'OCCASION DE FORMATIONS D'UN AGENT TECHNIQUE :

Yaël BIBOLET a effectué un stage organisé par le CNFPT mais dispensé par l'AFT IFTIM d'Auxerre. De ce fait la formation a été financée par le CNFPT mais pas les frais annexes (repas, kilomètres). Monsieur le Maire propose au CM de rembourser les frais occasionnés par cette formation soit 144.50€.

Le CM accepte à l'unanimité.

SUBVENTION AU SYNDICAT D'INITIATIVE :

Suite au décès de Monsieur BRIERE, une subvention à hauteur de 200€ sera versée par la Commune de MICHERY au syndicat d'initiative de Pont sur Yonne et reversée ensuite à la demande de Mme BRIERE à un organisme de recherche médicale.

Le CM accepte à l'unanimité.

TARIFS COMMUNAUX :

A compter du 1^{er} Septembre 2009, les tarifs communaux changent :

- **Concessions de Cimetière :** trentenaire 350€, perpétuelle 850€ + frais d'enregistrement soit 44€.
- **Concessions de CYNERIS** de 1m² et de columbariums pour dépôts d'urnes : trentenaire : 210€, perpétuelle 560€.
- **Salle des fêtes :** à compter du 1^{er} Septembre 2009 deux tarifications seront appliquées.

ÉTÉ (01/05 au 30/09)

- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 1 jour location 160€ /acompte 60€
- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 2 jours location 220€ /acompte 100€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 1 jour location 320€ /acompte 120€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 2 jours location 460€ /acompte 200€

HIVER (01/10 AU 30/04)

- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 1 jour location 200€ /acompte100€
- PARTICULIERS MICHERY avec ménage : 2 jours location 250€ /acompte 125€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 1 jour location 400€ /acompte 200€
- PARTICULIERS EXTERIEURS avec ménage : 2 jours location 500€ /acompte 250€

Pour les associations, la gratuité reste valable lorsque l'utilisation de la salle des fêtes ou de la salle sous la mairie ne dépasse pas 3 fois par an. La réservation au-delà de ces trois

utilisations sera accordée pour une somme de **120€** pour une journée et de **190€** pour deux journées consécutives.

- **Tarif de l'eau :**

En mars 2008 il a été voté le prix qui sera appliqué à la facture de l'année 2009 (consommation relevée de JUIN 2008 à JUIN 2009) soit **1,55€** incluant la taxe de 0,3341 € due à l'agence de bassin Seine-Normandie.

Outre le prix de vente de l'eau il sera appliqué en 2009 les frais ci-après,

- location de compteur : **17,00€**,
- l'entretien du branchement : **17,00€**.

Quelques modifications toucheront les demandes de raccordement à compter du 1^{er} Septembre prochain, à savoir :

- La taxe de raccordement passera à **355€**,
- et le branchement d'une nouvelle installation à **1260€**.

- **Cantine / Garderie :**

Actuellement le prix du repas est de **4.30€**, Monsieur le Maire propose de passer le prix du repas à **4.50€** (le plateau sans gluten resterait à **11.50€**). Par contre un enfant qui a un PAI (problème de santé) se verrait facturer sa prestation à 2€ dans la mesure où les ingrédients du repas seront fournis par la famille.

Le forfait garderie du midi pour les enfants transférés à la cantine si les parents ne se manifestent pas à l'heure de sortie de l'école est fixé à 1 €.

De même un enfant qui devrait manger à la cantine sans y être inscrit se verra facturer sa prestation au tarif de 4.50€ + 1€ de majoration soit 5.50€.

En ce qui concerne la garderie du soir et du matin les tarifs restent inchangés, soit 1.50€ le matin et 2€ le soir (gouter compris).

Le CM accepte à l'unanimité tous les nouveaux tarifs.

ACTIVITE DE HAUTE VOLTIGE A L'AERODROME DE GISY LES NOBLES :

Les communes environnantes de l'aérodrome rencontrent de nombreux désagréments lors du tirage des planeurs et du passage des avions de tourisme en fin de semaine. C'est pourquoi, l'annonce de la pratique de haute voltige nécessite une consultation du CM des trois communes impactées (Pont sur Yonne, Gisy les Nobles et Michery), ainsi que du propriétaire du terrain, en l'occurrence la CCYN.

La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) demande que la commune prenne une délibération pour reconduire cette activité pour une période d'un an, succédant à une période d'essais de 3 mois qui n'a pas été concluante au niveau des nuisances subies par les populations des villages concernés. Il est envisagé par certains CM de demander une nouvelle période d'essais de 3 mois, afin de faire crédit à Mr LALOUE, seul pilote du cru.

Après discussions et vote, le CM de MICHERY refuse toute activité de voltige, même pour un nouvel essai de 3 mois (8 voix contre 5 voix pour).

RÉALISATION D'UNE LIGNE DE FINANCEMENT POUR ANTICIPER DES TRAVAUX :

Ce point ne sera pas débattu ce soir, car Monsieur le Maire prévoit des travaux de voirie et attend pour cela des propositions de certaines banques. Ce sujet sera débattu plus longuement à un prochain CM.

CONVENTION AVEC L'ARCHITECTE DU PATRIMOINE SUR L'AMENAGEMENT DU VILLAGE :

Au début de l'année, nous avons délibéré sur une convention relative à la prise en compte de notre église classée.

Aujourd'hui, nous avons à nous prononcer sur l'extension de cette mission à l'ensemble des bâtiments communaux. Il s'agit en fait d'étudier les travaux à réaliser sur l'ensemble actuel et à venir du patrimoine de la commune afin d'aller vers une opération CŒUR DE VILLAGE. Il nous propose d'activer une convention que nous avons ignorée jusqu'à présent, concernant l'ancien Presbytère

(coût 3.996 €) et une nouvelle convention pour les autres bâtiments qui s'élève à 13 240 €, soit un total de 17236 € HT.

Les factures seront étalées dans le temps et des aides provenant du plan de relance gouvernemental seront négociées avec nos politiques locaux (sans oublier les subventions habituelles octroyées par les organismes de tutelle pour ce type d'opération).

HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT L'ETE :

Durant la période des vacances, les horaires de la Mairie seront modifiés afin de tenir compte des absences du personnel pour cause de vacances:

LUNDI de 14h30 à 18h30

JEUDI de 9h00 à 12h00

SAMEDI de 9h00 à 12h00

Ces horaires sont applicables à compter du 20 Juillet 2009 jusqu'au 9 Août 2009.

La Mairie sera fermée du **10 Août au 15 Août 2009**.

Horaires normaux à partir du 17 Août 2009.

ADHESION DE LA COMMUNE DE ST AUBIN A LA FOURRIERE DU SENONAIS:

Monsieur le Maire informe le CM de l'intention de la Commune de Saint Aubin sur Yonne d'intégrer le Syndicat de la Fourrière du Sénonais (de Villeneuve la Guyard à Saint Florentin),

Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour, mais lors de l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, il a été demandé à l'ensemble des Conseillers leur accord pour délibérer sur ce point.

Le CM approuve à l'unanimité cette adhésion.

COMMUNICATIONS DU MAIRE :

- Les travaux de dépiégeonnisation sont en cours depuis le début de cette semaine.
- Les travaux de voirie, nécessités par un hiver très rigoureux, ont pris un certain retard qui s'explique en partie par l'absence imprévue d'agents techniques pour cause d'arrêt maladie. Un intérimaire a été embauché pour remédier à cette situation.
- Il y a beaucoup de retard dans la pose des panneaux d'affichage, qui ont fait l'objet d'une analyse l'été dernier. Cette activité pourrait parfaitement être réalisée par des bénévoles que nous solliciterons.
- Monsieur Henri de Raincourt a été nommé au gouvernement cette semaine (Ministre délégué chargé des relations avec le Parlement).

QUESTIONS DIVERSES :

Maryvonne OBERSON annonce que dès le début du mois de Juillet, et avec l'aide de Madame Kay MAKINSON, un service pour aider les chômeurs à chercher du travail va s'ouvrir au CCAS de Michery. Elle signale un gros problème avec les déchets, et surtout avec le manque de civisme des habitants de MICHERY, au vu de la recrudescence des dépôts sauvages d'ordures ménagères et déchets verts.

Véronique RAYET : La caisse des Ecoles s'occupera des jouets de Noël cette année.

Elle signale un problème avec les N° de la rue de Sergines à CHALOPIN et elle demande l'accord du CM pour la remise en état du calvaire par des habitants bénévoles du hameau.

Marc DA COSTA : Le city stade sera opérationnel début juillet et le grillage sera mis en place à partir du 15 Juillet prochain.

J. PISCAGLIA : Le commissaire enquêteur, en ce qui concerne l'étude de zonage, à été nommé ; il s'agit de Francis JENRON. L'enquête est prévue pour le mois de Septembre prochain.

AM MALLERON : Les chiens de 2^{ème} catégorie doivent obligatoirement passer la consultation de comportement avant le 21/12/2009. La liste des vétérinaires est consultable sur le site de la Sous-préfecture. Une lettre de rappel sera adressée aux propriétaires ayant déclaré leur chien à la Mairie.

M. LACOSTE : Il s'étonne que les dossiers de RSA doivent être faits par la commune, Maryvonne OBERSON lui répond qu'ils sont instruits par le CCAS et non pas par le secrétariat de la commune.

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller le PCS en insistant sur le fait qu'à l'intérieur de celui-ci il y a une liste de personnes sensibles, qui ne doit en aucun cas donner lieu à une communication externe. Le reste du PCS est public et peut-être consulté en Mairie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

F. GARNIER

M. LACOSTE

AM. MALLERON

M. MAZALEYRAT

M. OBERSON

V. RAYET

P. PILON

P. DELETTRE

M. LACOSTE

J. PISCAGLIA

M. DA COSTA

G. DAUTEL

MC DUFAUD-MEYER qui a donné pouvoir à Francis GARNIER

C. MESSAGE qui a donné pouvoir à Jacques PISCAGLIA